ACTEURS ASSOCIATIFS, CLUBS DE LOISIRS

LES AILES DU VERN

–
24430 COURSAC
non renseigné

Répertoire National des Associations, septembre 2019

grouper les amateurs d'une ou plusieurs communes ; veiller à ce que les détenteurs de pigeons voyageurs soient inscrits à une association colombophile en application de l'article 1 de la loi ; aviser la F.C.F. en cas d'infraction à l'article 1 de la loi (non inscription à une association locale) ; assurer l'instruction des jeunes colombophiles qui désirent se présenter à l'examen national du meilleur jeune colombophile de France ; veiller à l'entraînement régulier des pigeons voyageurs ; organiser des concours de pigeons voyageurs ; encourager les colombophiles à concourir à l'amélioratinn de la race du pigeon voyageur et à participer aux compétitions ; organiser des manifestations de propagande colombophile ; signaler à la F.C.F. toutes les infractions à la réglementation colombophile dans les conditions précisées notamment dans le code colombophile

date de création : 1998-09-25